

## La protection du climat a-t-elle un intérêt pour l'économie?

**Dans le monde entier, de nombreuses entreprises se montrent toujours plus disposées à prendre des mesures pour diminuer leurs émissions de gaz à effet de serre. La motivation première n'en est pas tant le souci de l'environnement. Les exemples sont toujours plus nombreux à montrer que les investissements pour une plus grande efficacité énergétique, en plus de contribuer à l'image verte d'une entreprise, sont très rentables, surtout pour les établissements forts consommateurs d'énergie. En investissant à temps dans des technologies et produits économes en ressources, les entreprises s'assurent à long terme des avantages. Et comme il faut du temps pour s'adapter aux prescriptions toujours plus sévères en matière d'émissions, elles sont nombreuses à prendre les devants, avant même que ces prescriptions soient édictées. A l'avenir, à l'instar de ce qui se passe dans la branche du tabac, des plaintes juridiques pourraient menacer les grandes sociétés du secteur énergétique, présumées coresponsables des changements climatiques.**

La conclusion, selon laquelle il est très probable que l'être humain modifie toujours plus fortement le climat par les émissions de gaz à effet de serre, accroît la pression sur les responsables et les amène à prendre des mesures de réduction. Avec l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto, le 16 février 2005, les engagements pris en matière de réduction sont devenus contraignants au niveau du droit international. Nombre de pays, dont le Japon qui fut à l'époque l'un des principaux protagonistes, ont été pris au dépourvu par cette entrée en vigueur qu'ils n'attendaient plus et doivent maintenant rattraper en relativement peu de temps le retard qu'ils ont pris.

Indépendamment du Protocole de Kyoto, l'économie prend toujours plus conscience que des prescriptions, des systèmes de marché d'émissions ou des augmentations du prix de l'énergie arriveront tôt ou tard dans l'un ou l'autre des espaces économiques. C'est ce que montre un article du prestigieux magazine économique américain *Business Week* [1]. Il faut donc ne pas manquer le train et même s'assurer des avantages en agissant vite. Quand bien même des obligations à l'échelon national ne sont pas projetées aux Etats-Unis, de grandes sociétés américaines, comme Electric Power Co., General Electric Co., General Motors

Corp., sont néanmoins prévoyantes et font des efforts pour réduire leurs émissions ou intégrer les nouvelles énergies. L'avantage économique pour les entreprises et leur volonté d'investir dépendent fortement, entre autres, de la sécurité du droit et de la stabilité de la politique en matière de normes et taxes environnementales. Cela vaut notamment pour le marché des émissions (voir *Climate Press* no 20 [2]), mais aussi pour la taxe sur le CO<sub>2</sub> en Suisse (voir [3]).

### Une efficacité énergétique élevée est payante

L'argument selon lequel la protection du climat serait préjudiciable à l'économie n'est pas juste - de nombreux exemples en apportent la preuve. Seules quelques branches subissent des pertes, par exemple celle du pétrole, qui doit compter avec un recul de son chiffre d'affaire. Les mesures de protection du climat sont souvent payantes aussi du point de vue économique, ceci avant tout pour les branches faisant un usage intensif d'énergie. DuPont a réduit ses émissions de gaz à effet de serre de 65% depuis 1990 et économisé ce faisant des centaines de millions de dollars dans son budget d'exploitation. En consentant des investissements de 20 millions de dollars pour une plus grande efficacité énergétique, BP, le géant anglais du secteur énergétique, a économisé en peu d'années 650 millions de dollars dans ses dépenses pour l'énergie. Il est vrai que les efforts de ces entreprises ne sont le plus souvent pas motivés par le souci de l'environnement et du climat. Ils tiennent en premier lieu à la crainte de ne pas être à niveau sur le plan technologique au cas où des valeurs limites et des prescriptions seraient introduites dans d'importants espaces économiques tels que l'UE ou le Japon. Si de telles exigences ne peuvent pas être satisfaites assez rapidement, des parts de marché sont perdues. Une étude récente, commandée par l'autorité américaine de protection de l'environnement (EPA), montre qu'il existe un lien entre une efficacité énergétique élevée et un haut produit social brut par habitant [4]. Cela signifie que la performance économique par habitant est d'autant plus élevée dans un pays donné que l'on y consomme moins d'énergie pour certains processus de production.

### **Profitable à des entreprises suisses**

En Suisse, plusieurs entreprises sont actives en la matière. L'industrie du ciment, notamment, a abaissé ses émissions de CO<sub>2</sub> de 800'000 tonnes. En formant ses chauffeurs de camions à la conduite économe en énergie, la société Holcim est parvenue par exemple à diminuer sa consommation de carburant de 11% tout en accroissant la vitesse moyenne de 6%. La conversion au procédé par voie sèche, économe en énergie, et l'utilisation de déchets comme combustible (huiles usées, pneus usagés etc.) ont permis de diminuer non seulement les émissions, mais aussi les coûts énergétiques. Cette réduction des coûts a plus que compensé les montants investis. D'autres sociétés aussi, telles que Novartis et Coop, font de grands efforts pour accroître leur efficacité énergétique. Entre 1990 et 2000, Novartis a abaissé sa consommation d'énergie de 17% et ses émissions de CO<sub>2</sub> de 54%. Chez Flumroc, un fabricant de matériaux isolants, plus de 10% du chiffre d'affaire annuel ont été investis dans des mesures d'efficacité énergétique. Dans ce cas aussi, le résultat est plus qu'honorable : la consommation spécifique d'énergie du processus de production a été abaissée d'environ 50%. Grâce à la construction récente d'une conduite de chaleur à distance le reliant à la station d'incinération des ordures, le fabricant de papier M-real à Biberist a réduit ses émissions de CO<sub>2</sub> de 50'000 t par an et abaissé en même temps massivement ses coûts énergétiques.

Les entreprises - principalement des PME - qui développent et produisent des technologies efficaces en énergie ou permettant de recourir à des énergies renouvelables profiteront à l'avenir des efforts de réduction des émissions, du fait d'une demande en hausse tant en Suisse que sur les marchés internationaux. Hug Engineering SA, par exemple, a vendu plus de 1400 installations d'épuration des fumées depuis 1988, dont 95% à l'étranger, et a doublé son chiffre d'affaire ces deux dernières années.

Pour l'espace économique suisse, la promotion de l'efficacité énergétique entraîne, en plus d'un impact positif sur la production de technologies, une diminution des importations d'agents énergétiques fossiles. Le fait que des biens d'investissement, du travail et du savoir-faire se substituent sur place à des importations d'énergie ne peut être qu'à l'avantage de l'économie nationale suisse.

### **Le marché d'émissions a démarré dans l'UE**

Le 1er janvier 2005, l'UE a introduit un système de marché d'émissions pour les gros producteurs de gaz à effet de serre. Il vise à obtenir une réduction des émissions à un coût aussi bas que possible. Un système de « plafond et échanges » (« cap and trade ») est utilisé pour fixer un plafond global d'émissions et attribuer aux différentes entreprises des contingents d'émissions négociables [2]. L'efficacité énergétique acquiert ainsi un surplus de valeur pécuniaire quand elle est poussée plus haut. Le résultat de ce système de marché dépend de la limite imposée aux émissions globales. Le marché mondial des émissions a connu, l'an passé, un fort accroissement. Selon les données de l'International Emission Trading Association (IETA) [7], ce marché a porté, pendant le premier semestre de 2005, sur plus de 110 millions de tonnes d'équivalent de dioxyde de carbone, dont deux tiers dans le système ETS de l'UE. Il est estimé à 390 millions de tonnes pour l'ensemble de 2005. Un an plus tôt, son volume total était

encore de 107 millions de tonnes. La montée rapide des prix a aussi surpris : au début de 2005, la tonne d'émissions de CO<sub>2</sub> était négociée encore à 7 € dans l'UE ; en juillet, son prix a atteint passagèrement 29 €. Au début de 2006, il était d'environ 23€.

### **Des entreprises et Etats fédéraux américains prennent l'initiative**

Plusieurs grandes entreprises américaines se sont regroupées pour constituer, elles aussi, un système de marché d'émissions. Ce système interne doit leur permettre de maintenir les coûts de réduction aussi bas que possible - en d'autres termes, on réduit les émissions là où ça coûte le moins. Un attrait supplémentaire est qu'en cas d'introduction de normes restrictives ou d'une hausse des prix de l'énergie, notamment de ceux des agents fossiles, ces entreprises seront en meilleure position et auront acquis des avantages en terme de compétitivité.

Aux USA, non seulement des entreprises, mais aussi de nombreux Etats fédéraux sont actifs en la matière et prennent des mesures indépendamment de la politique nationale. La Californie aimerait abaisser les émissions des transports de 30% d'ici 2015, et le Massachussets a présenté en mai un plan visant à réduire ses émissions de 10% jusqu'en 2020. En décembre, sept Etats fédéraux du Nord-Ouest ont décidé d'introduire un système de marché d'émissions sur le modèle de celui de l'UE, avec l'option de pouvoir plus tard, éventuellement, réunir leur marché d'émissions avec celui de l'UE. Ils entendent en cela fixer des objectifs de réduction contraignants. En Australie aussi, les Etats fédéraux ont pris l'initiative et sont en train de constituer un système de marché d'émissions.

Dans plusieurs Etats européens, comme la France ou la Grande-Bretagne, il existe également des plans ambitieux pour une réduction substantielle des émissions de gaz à effet de serre. Jusqu'ici cependant, les déclarations d'intention, par exemple du Premier Ministre Blair, ont été suivies de peu d'effets : ces trois dernières années, les émissions de CO<sub>2</sub> ont de nouveau augmenté en Grande-Bretagne.

### **Des plaintes juridiques contre les producteurs d'émissions de gaz à effet de serre**

A part la pression politique, les entreprises, avant tout celles opérant à l'échelle internationale, pourraient de plus en plus avoir à craindre des plaintes juridiques. Des organisations environnementales et deux grandes villes, Boulder et Oakland, ont déjà porté plainte contre deux institutions gouvernementales américaines en raison du soutien de ces dernières à la promotion des énergies fossiles. Elles se considèrent comme représentantes de la population touchée par les changements climatiques. De même les Inuits, qui sont directement concernés par les conséquences des changements climatiques, ont déposé plainte contre le gouvernement des USA au sein de la Commission inter-américaine pour les droits de l'homme. En juillet 2004, huit Etats fédéraux américains et la ville de New York ont porté plainte contre les cinq entreprises américaines responsables des plus fortes émissions de gaz à effet de serre pour leur contribution au réchauffement global. La plainte ne demande pas de dédommagement financier, mais la réduction des émissions - d'au moins 3% par année durant dix ans. Une telle plainte est sans précédent, tout

### Personnes de contact pour renseignements :

Prof. Philippe Thalmann, ENAC-REME, EPF de Lausanne, BP 2.137 (Bât. BP), Station 16, 1015 Lausanne, tél. 021 693 73 21, fax: 021 693 38 40, e-mail: philippe.thalmann@epfl.ch

Prof. Eberhard Jochem, Centre for Energy Policy and Economics CEPE, EPF de Zurich, ETH Zentrum, WEC, Weinbergstr. 11, 8092 Zurich, tél: 044 632 06 50, fax: 044 632 10 50, e-mail: jochem@cepe.mavt.ethz.ch

### Informations détaillées :

[1] BusinessWeek, point fort de l'édition du 16 août 2004

[2] ProClim- et OcCC: Climate Press no 20, mars 2005 :

[www.proclim.ch/Products/ClimatePress/ClimatePress20F.pdf](http://www.proclim.ch/Products/ClimatePress/ClimatePress20F.pdf)

[3] Prise de position de l'OcCC et de ProClim au sujet de la taxe sur le CO<sub>2</sub> :

[www.proclim.ch/products/CO2-05/welcome.html](http://www.proclim.ch/products/CO2-05/welcome.html)

[4] Abt Associates (sur commande de l'US Environmental Protection Agency EPA, Washington): Is there a relationship between state economic performance and carbon emissions economic intensity? A cross-state econometric study. 28 janvier 2005

[5] Association internationale du marché des émissions (IETA) :

<http://www.ieta.org/ieta/www/pages/index.php>

[6] Informations au sujet de plaintes : <http://www.climatelaw.org/cases>

[7] P.A. Stott, D.A. Stone et M.R. Allen: Human contribution to the European heatwave of 2003. Nature, Vol. 432, pp. 610-614, 2. Déc. 2004.

comme ses motifs (pour des informations détaillées au sujet des plaintes, voir [6]).

Des plaintes de ce genre sont à prendre très au sérieux, du moins dans le système juridique américain. A cet égard, un schéma établissant clairement un lien de cause à effet n'est

pas absolument nécessaire. C'est bien plus l'augmentation du risque de dommages qui est considérée - le fait que fumer accroît le risque de cancer du poumon est un cas similaire. Il existe en effet de solides indices de l'augmentation du risque d'événements météorologiques extrêmes par le réchauffement anthropique. Les auteurs d'un article [7] de la revue scientifique Nature ont calculé par exemple que le réchauffement anthropique a au moins doublé le risque que survienne en Europe un été caniculaire comme celui de 2003. Cela permettrait p. ex. de défendre le point de vue selon lequel les producteurs de gaz à effet de serre devraient être tenus responsables de la moitié de dommages dus à des canicules. Les cinq plus gros producteurs d'émissions des USA mentionnés plus haut, qui sont responsables ensemble de 10% des émissions américaines de CO<sub>2</sub>, soit de 3% des émissions mondiales, pourraient faire l'objet d'une plainte pour dommages fondée sur une telle argumentation. On n'en est pas encore là.

Mais il n'est pas déplacé de voir là des similitudes avec les plaintes contre des entreprises de la branche du tabac. Dans la problématique du climat, l'argumentation repose également sur des indices scientifiques qui montrent que l'activité de l'accusé, en l'occurrence l'émission de gaz à effet de serre, accroît le risque de dommages, par exemple d'événements extrêmes. L'industrie du tabac a été condamnée à payer des milliards en dédommagement sur la base de plaintes semblables - en l'occurrence le fait que la consommation de cigarettes accroît le risque de cancer du poumon. Cela peut paraître un peu plus compliqué dans le cas du climat que dans celui du tabac. Néanmoins, dans une Amérique où l'on fait volontiers appel aux tribunaux, la crainte de tels procès continuera à augmenter la pression sur les entreprises pour qu'elles prennent des mesures de réduction de leurs émissions.

Quelques plaintes concernant la réduction d'émissions de gaz à effet de serre ont déjà abouti : en novembre, le tribunal fédéral nigérian, faisant suite à la plainte de communes, a interdit aux sociétés pétrolières internationales de brûler le gaz libéré lors de l'extraction du pétrole. Et un juge australien a décidé que les émissions de gaz à effet de serre devaient être prises en compte lors de la planification d'une mine de charbon.

---

## Manifestation intéressante

---

20 avril 2006

### 7th Swiss Global Change Day

Lieu: Berne, Freies Gymnasium, Beaulieustr. 55

Information: ProClim, Schwarztorstr. 9, 3007 Berne, tél. 031/328 23 23, fax: 031/328 23 20  
e-mail: neu@scnat.ch

Programme/inscription: [www.proclim.ch/Events/7CHGCDay/7thSGCD.html](http://www.proclim.ch/Events/7CHGCDay/7thSGCD.html)

Le changement global, du climat mais aussi de l'environnement dans son ensemble, préoccupent des milliers de chercheurs et décideurs dans de nombreux domaines. ProClim organise chaque année une manifestation permettant à tous les spécialistes concernés de se retrouver. De la recherche sur le climat, aux sciences humaines et aux fonctionnaires. Cette réunion permet d'inviter des personnalités étrangères très actives dans des programmes international de recherche, tel le World Climate Research Programme (WCRP), mais aussi d'inciter les Suisses à présenter les découvertes les plus importantes de l'an passé. Enfin, des discussions auront lieu après les contributions scientifiques, elles réuniront aussi bien des représentants gouvernementales, de la politique et des organisations non-gouvernementales (NGO's).